

Accédez à la qualité de notre gestion haut de gamme grâce à la gestion pilotée !

La gestion pilotée s'adresse à vos clients désireux d'optimiser leurs investissements entre les différents supports en unités de compte de leur contrat d'assurance vie ou de capitalisation, par le biais d'un mandat d'arbitrage confié à KBL Richelieu. Nos équipes gèrent depuis plus de 15 ans des profils pour le compte de grandes compagnies d'assurances.

1 QU'EST-CE QUE LA GESTION PILOTÉE KBL RICHELIEU ?

- ⇒ Des portefeuilles 100% OPCVM en architecture ouverte avec un minimum de 70% de fonds extérieurs.
- ⇒ Une gestion internationale, multi classes d'actifs, réactive et rigoureuse.
- ⇒ Un suivi personnalisé régulier : envoi d'un reporting mensuel et d'informations régulières.
- ⇒ 4 profils de risque dont 1 PEA.



* Performance cumulée depuis la création (en 2002) au 31.12.17
Source : KBL Richelieu - Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

** Performance cumulée depuis la création (en 2012) au 31.12.17

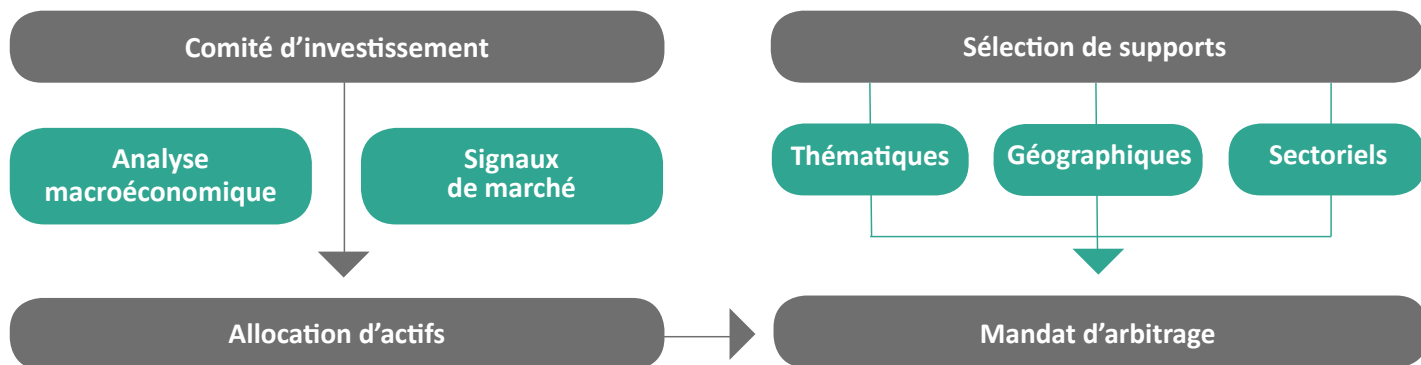
2 LES AVANTAGES DE LA GESTION PILOTÉE KBL RICHELIEU

POUR VOTRE CLIENT	POUR VOUS
	⇒ Simplicité de mise en place.
⇒ Gestion suivie et réactive de son contrat (opportunités de marché et diversification des risques).	⇒ Plus de temps pour vous concentrer sur votre rôle de conseil et sur le développement de votre Cabinet.
⇒ Meilleure visibilité des investissements avec un suivi constant des allocations.	⇒ Transfert de la responsabilité de la sélection des supports et du suivi des arbitrages.
⇒ Tarification forfaitaire.	⇒ Une information régulière mise à votre disposition.
	⇒ Un complément de rémunération sur les mandats d'arbitrage.

3 POURQUOI CHOISIR LA GESTION PILOTÉE KBL RICHELIEU ?

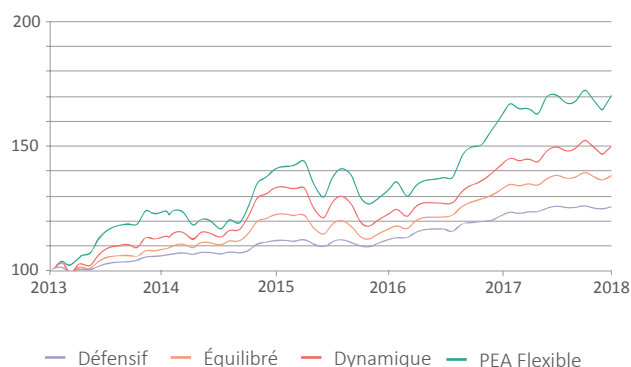
- ⇒ Un historique de performances sur 15 ans qui illustre notre compétence à aborder différentes phases de marché.
- ⇒ Une équipe de gestion dédiée à la gestion pilotée qui bénéficie de l'expertise de notre équipe gestion sous mandat
- ⇒ Des gérants disponibles pour rencontrer vos clients.
- ⇒ Des portefeuilles en architecture ouverte.
- ⇒ Plus de 1 500 OPCVM suivis régulièrement.

⇒ La gestion pilotée bénéficie du processus d'investissement de nos portefeuilles haut de gamme.



LES PERFORMANCES DE NOS PROFILS SUR 5 ANS

PERFORMANCES	DÉFENSIF	ÉQUILIBRÉ	DYNAMIQUE	PEA FLEXIBLE
2018	0,23%	0,58%	0,84%	1,77%
3 ans	11,62%	12,34%	12,13%	20,36%
5 ans	25,03%	37,19%	48,72%	68,54%
Volatilité 3 ans	3,13%	5,47%	7,88%	10,05%
Volatilité 5 ans	3,14%	5,38%	7,97%	10,07%



Sources : KBL Richelieu à fin avril 2018.

Performances constatées hors frais d'arbitrage

VOS CONTACTS



DAVID DESOLNEUX

Directeur de la Gestion Financière et de la Clientèle Professionnelle
Tél. : +33 (0)1 56 88 63 07
Mobile : +33 (0)6 07 51 32 67
david.desolneux@kblrichelieu.fr



VANESSA CARRIO

Relation Clientèle Professionnelle
Tél. : +33 (0)1 56 88 63 79
Mobile : +33 (0)6 24 51 02 09
vanessa.carrio@kblrichelieu.fr



EMMANUEL D'YTHURBIDE

Relation Clientèle Professionnelle
Tél. : +33 (0)1 56 88 63 46
Mobile : +33 (0)6 10 29 84 15
emmanuel.dythurbide@kblrichelieu.fr



JEAN FONDEVILLE

Relation Clientèle Professionnelle
Tél. : +33 (0)1 56 88 63 97
Mobile : +33 (0)6 16 71 84 79
jean.fondeville@kblrichelieu.fr

Informations importantes

Document d'information non contractuel exclusivement réservé à une clientèle appartenant à la classification « contrepartie éligible » ou « client professionnel » au sens de la directive 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers. Ce document est de nature commerciale et non réglementaire. Il ne constitue ni une offre de vente, ni un conseil en investissement. Les données chiffrées, commentaires et/ou analyses figurant dans ce document reflètent le sentiment du groupe KBL Richelieu sur les marchés et leur évolution, leur fiscalité et leur réglementation compte tenu de l'expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour, et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement.

La responsabilité de KBL Richelieu se limite à la fourniture de conseils adaptées aux contraintes d'investissement fixées par la Compagnie d'assurance et correspondant à différents profils financiers théoriques. La responsabilité de KBL Richelieu ne pourra dès lors pas être recherchée (i) en cas d'inadéquation de ces profils financiers avec la situation financière personnelle des clients de la Compagnie d'assurance et/ou avec leurs objectifs d'investissement, patrimoniaux et/ou fiscaux et (ii) en cas de litige relatif au contenu des Contrats d'assurance vie et/ou des Mandats d'arbitrage proposés, et/ou ainsi qu'au contenu des documents commerciaux qui leurs sont liés. En outre, il est précisé que les données de performances fournies par KBL Richelieu relatives à un ou plusieurs profil(s) financier(s), sont basées exclusivement sur les supports correspondantes aux parts/actions d'OPCVM, actifs sous jacent des profils financiers sélectionnés et ne tiennent pas compte (i) de la performance des éventuelles unités de compte sélectionnées par la Compagnie d'assurance dans le cadre de son mandat d'arbitrage en dehors de l'allocation conseillée par KBL Richelieu et (ii) de la performance des éventuelles unités de compte additionnelles ayant pu être souscrites par les clients dans le cadre de leur Contrat d'assurance vie et/ou Mandat d'arbitrage.

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. La Compagnie d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie par KBL Richelieu, ni par la Compagnie d'assurance mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il n'existe aucune garantie de capital ou de performance données par la Compagnie d'assurance ou KBL Richelieu aux souscripteurs du contrat. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans le projet de contrat d'assurance vie valant Note d'information du contrat.